

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE ET SECRETARIAT :
9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

ARRETE DU PRESIDENT PORTANT PROLONGATION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR
L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°92-843 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'arrêté du 26 février 2014 du Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres fixant les règles générales d'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de gestion des Deux-Sèvres,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2018 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant ouverture du concours d'assistant socio-éducatif dans les spécialités « éducation spécialisée » et « conseil en économie sociale et familiale »,

Vu l'arrêté du 15 février 2019 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant socio-éducatif dans les spécialités « éducation spécialisée » et « conseil en économie sociale et familiale »,

Vu l'arrêté du 18 février 2021 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant réinscription pour une troisième année sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant socio-éducatif dans les spécialités « éducation spécialisée » et « conseil en économie sociale et familiale »,

Vu l'arrêté du Président en date du 7 août 2020 portant suspension du décompte de la période d'inscription sur les listes d'aptitude établies par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu l'arrêté du 18 février 2022 du Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant réinscription pour une quatrième année sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif dans les spécialités « éducation spécialisée » et « conseil en économie sociale et familiale »,

Considérant que les candidats suivants étaient inscrits sur la liste d'aptitude du 12 mars 2020 au 31 octobre 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les candidats dont les noms suivent bénéficient de la suspension du décompte de la période d'inscription sur liste d'aptitude allant du 12 mars au 23 juillet 2020, soit 134 jours, et du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021, soit 304 jours en application des ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée et n° 2021-139 du 10 février 2021 relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid 19,

Candidat	Spécialité
GUILLOT Marie	Conseil en économie sociale et familiale

Liste arrêtée à 1 lauréat

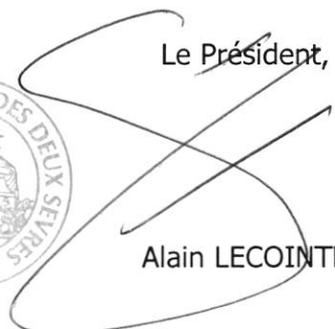
ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant socio-éducatif est prolongée jusqu'au 30 avril 2024,

ARTICLE 3 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 18 février 2023.

ARTICLE 3 : Cette liste sera transmise au représentant de l'Etat, affichée au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres et publiée sur son site internet.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Maixent-l'École, le 17 février 2023

Le Président,

Alain LECOINTE



Acte télétransmis en Préfecture le : **21 FEV. 2023**

Accusé de réception du :
21 FEV. 2023

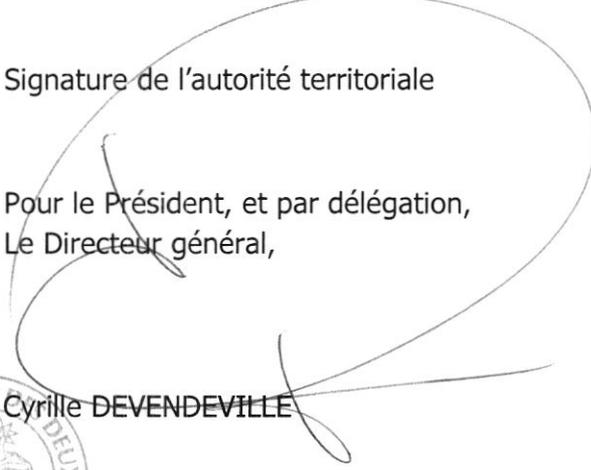
Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Publié le : **22 FEV. 2023**

Signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE

